Après trois ans de fonctionnement de ces instances d'expertises, l'ANSM lance un appel à candidatures afin de renouveler la composition de ses groupes de travail, créés en 2012, et enrichir son vivier d'experts ponctuels
.
A ce titre,
l'ANSM
recherche des experts externes dans des domaines précis conditionnant l'évaluation des bénéfices et des risques des médicaments et des produits de santé.

L'ANSM recherche :

- des experts membres pour les groupes de travail de l'Agence,
- des experts ponctuels pour répondre à des questions ponctuelles sur des dossiers particuliers.

Les décisions de l'ANSM sont basées sur l'indépendance et la qualité de son expertise interne et externe.

En effet, La mobilisation de l'expertise externe est indispensable sur des questions précises soulevées lors de l'instruction de certains dossiers par l'ANSM. L'approche collégiale, pluridisciplinaire et contradictoire renforce la pertinence de l'expertise et des

décisions.

Les groupes de travail sont des instances d'expertise nommées pour trois ans et consultées par l'ANSM, en cas de besoin, sur des points soulevés par
l'évaluation interne préalable des dossiers.
Un expert peut être membre de plusieurs instances, dans la limite de deux manda
ts.

Après trois ans de fonctionnement de ses instances d'expertises, l'ANSM lance un appel à candidature
s afin de renouveler ses groupes de travail et enrichir son vivier d'experts ponctuels
.

A ce titre, l'ANSM recherche des experts externes - membres et ponctuels - dans tous les domaines conditionnant l'évaluation initiale et le suivi des bénéfices et des risques des produits entrant dans son champ de compétences (médicaments, dispositifs médicaux, produits cosmétiques, biocides, produits de tatouages, produits sanguins labiles, etc.).

Les candidatures peuvent être envoyées jusqu'au 2 décembre 2015 inclus.

En parallèle, l'ANSM a lancé, le 24 septembre 2015, un appel à candidatures afin de renouveler la composition des
3 commissions consultatives
de l'Agence

et
reporte
la date de fin de dépôt de candidatures initialement prévue
le 31 octobre 2015 au 15 novembre 2015 inclus.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le lien suivant :

http://ansm.sante.fr/L-ANSM2/Le-recours-a-l-expertise-externe2/Le-recours-a-l-expertise-externe/(offset)/0

Rubrique : Appel à candidatures Ou consulter notre site internet : http://ansm.sante.fr/

La composition nominative de l'ensemble de ces instances fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'Agence.